

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 132

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud et M. Tardy

ARTICLE 53

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est certes de saine gestion de réguler les fonds excédentaires dormants. Toutefois, dans une période de changement majeur pour le secteur hospitalier, un transfert de 70 millions du FEH au profit du FMESPP ne paraît pas opportun.

Il semble au contraire important que ce fonds puisse œuvrer en faveur de l'accompagnement des projets d'évolution de carrière des professionnels hospitaliers.